

**COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY**

**6 rue de la Mairie**

**72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY**

tél/fax 02 43 29 40 16

[mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2017 à 20h30**

*Etaient présents* : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Romain BURON - - Céline SAUCET.

*Excusée* : Cécile MÉRY

*Absent* : Henri HÉRON

*Secrétaire* : Jean-Philippe LAURENT

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2017**

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 10 avril est adopté à l'unanimité.

**RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE DES CLASSES 2017-2018**

Suite aux dernières informations reçues concernant la possibilité offerte aux communes de choisir le maintien ou non des Temps d'Activités Périscolaire, impliquant la semaine de 4 jours et demi mise en place, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur ce point. Madame le Maire fait part au Conseil d'un courrier reçu de l'Association des Maires et adjoints de la Sarthe précisant que, malgré l'absence de décret prévoyant les modalités d'application de ce « libre choix des commune », le Directeur Académique a indiqué qu'il donnera un avis favorable aux demandes des communes lorsqu'il y aura un avis concordant de la municipalité et du conseil d'école et sous réserve de l'organisation des transports scolaires.

Considérant que nous formons un SIVOS avec l'école de Nogent le Bernard, cette dernière nous a déjà fait savoir qu'elle souhaitait revenir à la semaine de 4 jours.

Les enseignants partagent également cet avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la suppression des TAP et le retour à la semaine de 4 jours.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EGLISE**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal, du projet de convention reçue de l'Association Rosayienne du Patrimoine Bâti et Naturel concernant la mise à disposition de notre église.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents VALIDE cette convention et AUTORISE Madame le Maire à la signer.

**TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que l'élection de nouveaux présidents suite aux fusions de communautés ainsi que le transfert de nouvelles compétences obligatoires activent à nouveau le mécanisme de transfert automatique des pouvoirs de police du maire au président de l'EPCI.

Les pouvoirs de police générale (sécurité, tranquillité et salubrité publique) ne sont pas concernés. Seul le transfert des pouvoirs de police spéciale peut être fait et est automatique 6 mois après l'élection du nouveau président (23 juillet pour la CDC Maine Saosnois) sauf si le Maire s'oppose au transfert de tout ou partie de ces pouvoirs à savoir :

- la collecte des déchets ménagers
- l'assainissement non collectif
- l'accueil des gens du voyage
- l'habitat (procédure de péril)

- la voirie (ne concerne pas l'ancienne CDC Maine 301)

Nous avons reçu fin mai un email de Monsieur BEAUCHEF, nous invitant à renoncer au transfert de pouvoir qui concerne l'habitat, expliquant que selon lui les Maires sont mieux placés pour assurer la sécurité des immeubles à usage d'habitation.

Madame le Maire indique que si elle souhaite s'opposer à l'un de ces transferts, un arrêté devra être rédigé et transmis au Président le Communauté de Communes pour l'en informer.

### **REFECTION DES CHEMINS DE « LA COUPERIE » ET DE « LA PLUMARDIERE »**

Suite à la demande d'estimation faite auprès de l'ATESART pour la remise en état des chemins de « La Couperie » et de « La Plumardière », dans le cadre de l'appel d'offre devant être lancé par la Communauté de Communes pour bénéficier de tarifs avantageux en groupant les commandes, Madame le Maire transmet les montants suivants :

- Chemin de la Plumardière : 4 560 € HT
- Chemin de la Couperie : 4 760 € HT

L'appel d'offre prendra fin le 30 juin et l'ouverture des plis pour l'attribution du marché sera effectuée le 3 juillet. Les travaux pourraient commencer dès les mois de septembre.

Madame le Maire rappelle que les montants pour les travaux de voiries prévus au budget 2017 suffisent à couvrir ces estimations. Les travaux seront donc réalisés.

### **COMPLEMENT A LA NUMEROTATION DES LIEUX DITS**

Lors de la réunion du 10 avril dernier, il avait été décidé de procéder à la numérotation des lieux dits de notre commune pour faciliter leur identification dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur notre territoire. Après vérification, il convient de compléter cette délibération n°2017-23 en y ajoutant la numérotation des lieux dits suivants :

Le Jardin du Perray	La Miloudière
Le Jardin du Haut Chapeau	La Couardière
Le Champ de l'Ormeau	La Guillotière
La Rillière	Pendloup
Le Vivier	Le Champ Carré
La Peupleraie	Le Petit Charme
La Petite Fontaine	La Hermerie
La Prairie	Le Pressoir
Les P'tits Bouts	Les Noés
La Lyne	La Beaumeillière
La Maladrerie	La Hunaudière
Hen Aumana	

L'exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- APPROUVE la numérotation des lieux dits ci-dessus énoncés
- CHARGE Madame Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons.
- CHARGE Madame Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées
- CHARGE Madame Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des impôts fonciers du Mans

### **CEREMONIE DU 14 JUILLET**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des invitations papiers ont été distribuées pour le repas du 14 juillet afin de mieux prévoir le nombre de personnes présentes.

Madame le Maire demande aux conseillers qui d'entre eux participeront à ce repas.

Concernant le menu et après avoir pris contact avec le restaurateur, Madame le Maire soumet aux membres du Conseil différentes propositions. Le choix sera arrêté d'ici quelques jours après avoir donné le coût d'une entrée préparée par nos soins.

## **MODIFICATION DES CONTRATS DE TRAVAIL LIÉE AU CHANGEMENT DE RYTHME SCOLAIRE**

Suite à la décision du Conseil prise de ne pas maintenir les Temps d'Activités Périscolaire et après validation en réunion de Conseil d'école qui se tiendra le 27 juin, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE NE PAS RENOUVELER les contrats des instituteurs prenant fin le 31 août 2017.

Concernant Mme Magali RICHARD, il conviendra de modifier son temps de travail dans la mesure où elle est également en charge des TAP. Elle doit être reçue en entretien par Madame le Maire afin d'en définir les modalités.

- AUTORISE Madame le Maire à procéder aux modifications nécessaires du temps de travail de Mme Magali RICHARD, et à signer tous documents relatifs à ce changement.

## **CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves inscrits à la cantine pour la rentrée scolaire prochaine, il convient de prévoir le renouvellement du CDD de Madame Nadège AVIGNON.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à renouveler le Contrat à Durée Déterminée de Mme Nadège AVIGNON pour la période du 1/09/2017 au 31/08/2018 à raison de 5/35<sup>ème</sup> annualisé et de lui attribuer le bénéfice des repas en avantage en nature.

## **REMUNERATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Compte tenu de la nécessité de faire appel à un Commissaire-enquêteur pour l'enquête publique actuellement en cours et après désignation par arrêté du Maire de Monsieur Patrick LEDAIN pour assurer cette mission, il convient de prévoir l'indemnité qui lui sera attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'ATTRIBUER une indemnité de Commissaire-Enquêteur à M. Patrick LEDAIN d'un montant de 50€ net après déduction des charges.

## **TRAVAUX DE L'EGLISE : RECEPTION DU DCE**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil que nous avons reçu l'autorisation de travaux relative à la restauration du chœur de l'église. Le Dossier de Consultation des Entreprises élaboré par l'architecte Mme De Ponthaud dans le cadre des travaux nous est parvenu également et sera mis en ligne dans la semaine afin de lancer l'appel d'offre.

La clôture de la consultation est prévue le 11 septembre et l'ouverture des plis le lendemain en présence de Mme De Ponthaud.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- La signature de l'acte d'achat pour le terrain qui doit recevoir l'aménagement de l'aire de camping-car a été réalisée cette après-midi à 17h30. Madame le Maire a pris contact avec l'architecte afin de faire réactualiser le projet en incluant l'aire de camping-car.
- La réfection du chemin de Bourdelaine a été effectuée. Le devis avait été validé en 2016 mais les travaux retardés pour cause de mauvaise météo. Madame le Maire remercie Sébastien SAUCET, Gérard, LANTENOIS et Gérard DUTERTRE pour le chargement et le transport des gravats. L'entreprise CARRÉ, bien qu'étant venue avec un camion et un chauffeur pour le transport des gravats, n'a pas modifié le montant de son devis.
- Madame le Maire remercie Céline et Gérard pour leur aide lors des plantations des jardinières de fleurs.
- Monsieur Pascal YVON a informé Madame le Maire qu'il souhaitait restaurer les Croix de l'Aunay en faisant appel à un tailleur de pierres. Il souhaiterait prendre modèle sur la croix qui se trouve dans l'église puis ajouter un entourage en bois. Monsieur Pascal YVON demande l'approbation de la Commune et précise qu'il ne demandera aucune

contrepartie financière. Une fois cette restauration effectuée, Céline SAUCET propose de réaliser des plantations d'arbustes afin de mettre en valeur la réalisation. Un panneau d'information pourrait également être installé.

- Lors des préparatifs de la Fête de l'école, le mur près du garage et donnant dans la cour a été détruit. Par mesure de sécurité, une solution rapide devait être trouvée. Madame le Maire remercie vivement Monsieur Arnaud BOBLET de Nogent le Bernard pour avoir fabriqué une porte en bois le jour même avec serrure et cadenas. Un courrier lui sera adressé.
- Suite à une question posée par Gérard LANTENOIS, Madame le Maire précise que le pot organisé dans le cadre de l'inauguration du lavoir est réservé aux bénévoles.
- Madame le Maire informe le Conseil que nous avons reçu des cartes de remerciements des familles de Mme Yvonne FOURRIER et de Mme Aimée GUILLOUX suite aux condoléances adressées.

Séance levée à 21h30